

Zeitschrift: La musique en Suisse : organe de la Suisse française
Band: 2 (1902-1903)
Heft: 21

Buchbesprechung: Traité de la fugue : première partie : de la fugue d'école [André Gédalge]
Autor: F.-M.O.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le chef d'orchestre Arthur Nikisch est nommé directeur du Conservatoire de Leipzig en remplacement de Karl Reinecke.



L'orchestre philharmonique de Berlin interprétera pour la première fois dans le courant de l'hiver la II^{me} symphonie de Weingartner, une symphonie de Belaïeff, la suite de *Médée* de V. d'Indy, l'ouverture des *Barbares* de St-Saëns, la II^{me} symphonie de Bruckner et « l'Episode chevaleresque » de Sindurg.



L'éditeur bien connu, M. Fritzsche, beau-père du chef d'orchestre Willy Rehberg, vient de mourir à Leipzig, laissant d'unanimes regrets dans le monde musical allemand. C'était un esprit généreux et d'une rare élévation d'idées, un musicien très éclectique et d'une remarquable sûreté de jugement.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

André Gédalge. Traité de la Fugue. Première partie : De la Fugue d'Ecole. In-4. Enoch et Cie. Paris. 25 fr.

Ce premier volume (379 pages) traite plus particulièrement de la *fugue d'Ecole*; les deux volumes suivants, encore en préparation, seront consacrés aux différentes formes que peut revêtir la *fugue envisagée comme procédé de composition* et aux *rapports de la fugue avec l'art du développement musical*. M. Gédalge a entrepris, comme on le voit, la tâche difficile de publier un traité de composition musicale basé sur l'étude de la fugue et c'est comme première partie d'un travail plus considérable qu'il convient d'envisager le présent volume appelé à rendre de véritables services à tout ceux qui se vouent sérieusement à l'étude de la composition.

Dans sa préface l'auteur nous dit qu'il considère la fugue d'Ecole non comme un genre de composition, mais comme un exercice de rhétorique musicale, d'une forme arbitraire, conventionnelle et qui, dans la pratique, ne trouve pas son application absolue. Cette appréciation n'est

certes pas faite pour encourager l'étudiant, mais hâtons-nous de dire qu'elle s'applique surtout à la fugue d'Ecole telle qu'elle a été généralement enseignée dans les grands conservatoires et plus particulièrement en France : aride, sèche, exigeant de la part de l'élève un effort considérable trop peu en rapport avec le bénéfice purement musical qu'il pouvait en retirer. Tout en conservant les lignes principales de cette fugue scolastique chère à Fétis et à Chérubini, M. Gédalge en a élargi les cadres, il l'a modernisée en appuyant, chaque fois que c'était possible, les règles sur des exemples empruntés à J.-S. Bach.

Modernisé est bien le terme qu'il convient d'employer car en matière de fugue, celles des grands maîtres sont fort peu recommandées par certains théoriciens : elles fourmillent de fautes et ne sont écrites ni dans la *tradition* ni dans le *style d'Ecole*, et c'est faire un pas en avant dans l'enseignement que d'exiger de l'élève plus de musicalité, d'attacher plus d'importance à la composition musicale qu'aux artifices d'écriture et de citer les passages considérés à l'Ecole comme des licences en indiquant qu'on ne peut en donner de raison autre que celle qu'on donne au Conservatoire, à savoir que « cela ne se fait pas. »

Il faut lire la préface et le chapitre XII intitulé « de la composition musicale de la fugue, » pour se rendre bien compte de l'esprit général qui a conduit l'auteur à écrire ce traité remarquable par l'ordonnance des matières, l'abondance des exemples et la clarté de l'exposition. Il nous paraît difficile d'élargir davantage la conception de la fugue d'Ecole, aller plus loin serait condamner ce genre d'études, ce qui ne déplairait point à bon nombre de pédagogues, mais là n'est point la question, M. Gédalge nous dit, avec raison, que l'on peut discuter pour ou contre la fugue d'Ecole, mais du moment qu'elle existe, son étude trouve tout naturellement sa place dans son *Traité de la fugue*, dont nous attendons les deux volumes suivants avec le plus vif intérêt.

F.-M. O.

